

<https://www.infomigrants.net/fr/post/27049/paris-yann-manzi-fondateur-d-utopia-56-place-en-garde-a-vue-et-relache-avec-un-rappel-a-la-loi>

Actualités



Yann Manzi, fondateur d'Utopia. Crédit : Utopia 56

Paris : Yann Manzi, fondateur d'Utopia 56, placé en garde à vue et relâché avec un rappel à la loi

Par [Leslie Carretero](#) Publié le : 04/09/2020

Le fondateur de l'association Utopia 56 a été placé mardi soir en garde à vue après une altercation avec un gendarme lors du contrôle d'un migrant. Relâché jeudi matin après avoir été enfermé près de 48 heures, Yann Manzi a fait l'objet d'un rappel à la loi pour "outrage". Son avocate dénonce une "garde à vue scandaleuse et injustifiée, juste parce que son action dérange".

"On est clairement dans de l'intimidation envers des bénévoles qui viennent en aide aux migrants". Yann Manzi, fondateur de l'association Utopia 56, a été placé en garde à vue mardi 1er septembre après une altercation avec un gendarme.

Le militant a fait l'objet d'une "interpellation hyper musclée, abusive" et d'un "usage disproportionné de la force", signale à l'AFP son avocate Noémie Saïdi-Cottier. Yann Manzi a été relâché jeudi matin, "soit près de 48 heures de garde à vue scandaleuse et injustifiée [au commissariat du 19^e arrondissement de Paris], juste parce que son action dérange", s'est indignée son conseil.

"Pression policière de plus en plus forte"

Mardi soir, le fondateur d'Utopia 56 a été témoin d'un contrôle policier visant un migrant qui "dormait sur un morceau de carton", sous un pont du canal Saint-Denis, explique-t-il à InfoMigrants. "Le gendarme a violemment demandé à cette personne de quitter les lieux. Mais l'exilé, ne parlant pas bien français, n'a pas compris ce qu'on lui disait et n'a pas bougé tout de suite. Le gendarme lui a alors rétorqué : 'Je vais te faire comprendre comment il faut partir'", raconte Yann Manzi qui filmait la scène avec son téléphone portable et a craint que le gendarme ne fasse usage preuve de violence. Selon Yann Manzi, la vidéo a été effacée lors de sa garde à vue.

"[Yann] disait : 'Je suis en train de filmer, arrête, il a peur, il ne comprend rien", ajoute son avocate. Après que le militant eut demandé son matricule au gendarme, celui-ci "lui a sauté dessus et l'a plaqué au sol", signale Ludivine Colas, militante d'Utopia qui se trouvait avec lui au moment des faits et interrogée dans le cadre de l'enquête.

"Cette interpellation est un retour de bâton suite à [l'opération coup de poing menée lundi soir sur le parvis de l'Hôtel de ville](#)" - qui avait aidé à l'installation d'une centaine de familles d'exilés - estime Yann Manzi. "Le fait que mon arrestation ait lieu le soir-même n'est pas un hasard", poursuit le militant.

La garde à vue du fondateur d'Utopia a "été levée ce (jeudi) matin" et Yann Manzi "fera l'objet d'un rappel à la loi (...) pour outrage à personne dépositaire de l'autorité publique", a indiqué à l'AFP le parquet de Paris. Selon son avocate, le fait que son client n'ait pas été déféré et inquiété "prouve qu'il n'y avait rien et que l'infraction n'était pas caractérisée", le gendarme affirmant avoir été insulté. Une accusation démentie par le militant qui déplore "une pression policière de plus en plus forte sur les campements parisiens".